



Prêt immobilier pour achat en Espagne

Par **CERRATO**, le **20/11/2009** à **13:36**

Bonjour, j'ai fais la demande d'un prêt immobilier auprès du CRédit Mutuel en Juillet 2009 en deux mots le conseiller financier nous dit après avoir étudié notre dossier qu'il n'y aura pas de problème le prêt sera accepté mais qu'il faut le compromis de vente signé pour débloquer et faire la demande officielle d'emprunt. C'est à ce moment là que je lui précise: que si nous devons signer le compromis il faut versé 5000euros qui seront perdu si l'emprunt est refusé. Réponse : ne vous inquiétez pas vous pouvez signer le compromis votre demande passera puisque, si je (je étant le conseiller financier) dis ok, le Directeur d'agence signera l'accord. Il nous a proposé de nous faire un prêt à la consommation de 5000 euros en attendant le prêt immobilier dans lequel il inclura ce prêt afin que nous puissions signer le compromis pour qu'il effectue la demande d'emprunt. Malheureusement le prêt immo est refusé pour je cite: amplification d'endettement à dater d'août 2009 n'a pas permis de mener à bien votre demande et de plus il n'est pas dans les préceptes du crédit mutuel de faire prendre à ses clients le risque de l'engagement d'une résidence principale familiale pour une acquisition tierce. Je tiens à préciser que le conseiller financier de cette banque nous a proposé un emprunt avec hypothèque sur notre maison familiale pour l'achat en Espagne d'une résidence locative sans jamais nous dire que cela n'est pas possible ou n'est pas dans les préceptes du crédit mutuel. Aujourd'hui nous avons perdu 5000 euros avec un emprunt à la consommation en plus avec un taux d'intérêt de 7.3% pendant 60 mois. Intolérable et insupportable ce que nous n'acceptons pas c'est cette perte d'argent par excès de zèle d'un conseiller financier qui apparemment c'est pris pour un chef d'agence. Pouvez-vous me dire si cela est défendable auprès des tribunaux sachant que nous n'avons pas de document écrit concernant les dires de ce conseiller zélé. Seulement un projet écrit, un refus écrit et un emprunt à la consommation de 5000euros. Dans l'attente de votre réponse bien cordialement. Cerrato Viviane